

Règlement pour une bonne gestion de l'animation scout

Paiement de la cotisation

La cotisation devra être payée pour le **30 octobre au plus tard**.

En cas de non-paiement dans les délais, le Staff d'Unité se réserve le droit de refuser la participation de l'enfant aux réunions, cela pouvant entraîner la désinscription pure et simple de l'enfant.

Présence aux réunions

Nous comprenons que de nombreux enfants ont d'autres activités le samedi (matches, ...). Pour d'autres familles, l'organisation familiale ne permet aux enfants d'être présents qu'un week-end sur deux.

Nous acceptons sans soucis ces absences. Mais pour la bonne organisation des activités, il est indispensable que les animateurs de chaque section connaissent le nombre d'animés présents lors des réunions afin de préparer au mieux les activités en fonction des présents.

Après 3 absences injustifiées (entendez par-là "non-communiquées"), l'enfant sera considéré comme désinscrit. Dans ce cas, si cela intervient avant les congés de Noël, 60% de la cotisation sera remboursée. Si cela intervient après les congés de Noël, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Ceci s'applique aussi pour les périodes de congés scolaires, pendant lesquelles certaines réunions sont maintenues.

Si vous connaissez les dates d'absences dès le début de l'année, merci de les communiquer tant à l'adresse mail de la section ([nomdelasection]@scouts14.be), que sur celle de l'unité (unite@scouts14.be).

Si votre enfant décide d'arrêter en cours d'année la participation à notre mouvement, merci de nous prévenir également sans délai. Les remboursements seront identiques à ceux évoqués ci-dessus.

Communication

Le calendrier sera fourni pour la fin du mois de septembre au plus tard.

Les staffs d'animations s'engagent à fournir les informations utiles pour les réunions particulières (hike et grande journée) entre 10 et 5 jours avant la date prévue.

Les informations seront également disponibles sur le site : <http://www.scouts14.be>

Les parents sont invités à consulter régulièrement le site pour connaître les dernières nouvelles de l'unité ainsi que les informations utiles relatives aux sections.

Accident, perte, détérioration d'objet

En cas de blessure, accident, perte d'objet, détérioration d'objet personnel, les parents sont priés d'avertir dans les 3 jours le staff d'Unité ainsi que le staff responsable.

Les formulaires adéquats sont disponibles sur le site. Ils peuvent être téléchargés par les parents directement afin d'être rempli par le médecin. Le staff pourra remplir par après le document si nécessaire.

Les objets de valeur et inutiles pour participer à la réunion (gsm, ...) qui seraient abîmés au cours de la réunion ne sont pas couverts par l'assurance des Scouts.

Si votre enfant doit cependant l'avoir avec lui, il est prié d'avertir les chefs dès le début de la réunion et de le déposer dans un endroit sécurisé dans le local.

L'Unité ne pourra pas être tenue responsable pour les objets abîmés ou perdus qui ne sont pas sous la surveillance des staffs.

Communication avec les staffs

En cas de problèmes ou de questions, les parents s'engagent à entamer une discussion avec les staffs d'animation, et en cas de problème plus sérieux de remonter également l'info vers le staff d'unité.

Prise de photos

J'autorise l'Unité à prendre des photos de mon(mes) enfants(s) et à les utiliser sur son site ou à les communiquer pour des actions particulières à la Fédération Scoute. Dans ce cadre, elles pourraient être publiées dans les revues éditées par la Fédération (Ca se Discoute / Sachem).

OUI NON

Situation familiale

Afin que les chefs puissent mieux appréhender certaines situations, et que les communications soient le plus efficace possible (envoi des mails et des infos systématique vers deux adresses différentes), merci de nous dire si les parents de(s) l'enfant(s) inscrit(s) sont

EN COUPLE ISOLÉ(S) / SÉPARÉ(S)

En signant le présent document, je m'engage respecter et à mettre en œuvre les différents points évoqués.

Je m'engage également à signaler toute modification de nos données (domicile, adresse mail, téléphone, situation familiale).

Date :

Nom et prénom(s) de(s) l'enfant(s):

Noms et signatures des parents :

Merci de nous remettre ce document signé pour la réunion du 13 octobre au plus tard.

Pour tout contact avec le Staff d'Unité, merci de contacter Yasmine Ourari – 0476/68.32.37 ou unite@scouts14.be
Vous pouvez également consulter la rubrique « contact » sur notre site pour plus de détails sur les autres membres du staff.